
Dossier 04 — Écoles et organismes de formation

Public : chefs d'établissement, DASEN, DPO académiques, responsables numériques, organismes de formation, éditeurs EdTech qui intègrent ELYSÉA dans leur produit.

Identité : ELYSÉA est une infrastructure cognitive éthique embarquable par SDK, placée dans l'outil d'un éditeur. Elle ne parle pas aux élèves : l'outil parle. Elle n'est ni compagnon, ni chatbot, ni coach, ni thérapeute, ni produit de bien-être, ni dispositif médical.

Statut au 01/10/2026 : ventes fermées. Aucun résultat de campagne.

I. Son problème

- France — **cadre d'usage de l'IA en éducation**, affiche officielle publiée sur éduscol (texte brut du PDF) [S-EDU-01]
:
 - au premier degré, les élèves sont sensibilisés « sans manipuler directement des IA génératives » ; au collège, l'usage pédagogique encadré « est autorisée en classe à partir de la 4e » [S-EDU-01] ;
 - « aucune donnée confidentielle ou à caractère personnel ne doit y être utilisée » ; « ne demandez en aucun cas aux élèves de se créer un compte personnel auprès de services d'IA accessibles au grand public » [S-EDU-01].
 - CNIL — **éducation** [S-DRT-11] : AIPD obligatoire pour les traitements à risque élevé ; le consentement ne peut en principe pas fonder l'usage, car il n'est pas libre ; privilégier les comptes de classe ; écarter les fournisseurs qui réutilisent les données des élèves ; pas de transfert hors UE/EEE sans encadrement ; information adaptée à l'âge.
 - AI Act art. 5(1)(f) : inférer les émotions dans les établissements d'enseignement est interdit [S-DRT-01].
 - Royaume-Uni — DfE, *Generative AI: product safety standards*, 19/01/2026 [S-EDU-02] : filtrage maintenu sur toute la conversation ; alerte au responsable de protection (DSL) ; pas de « I-statements » ni d'avatar humain ; rappeler que l'IA ne remplace pas les relations humaines ; limites de temps non contournables par l'élève ; alerte en cas d'attachement ; protocole de crise publié qui oriente toujours vers une aide humaine ; flagornerie, culpabilisation et prolongation de l'usage interdites.
 - KCSIE 2026, en vigueur le 01/09/2026 [S-EDU-03] : revue annuelle du filtrage et de la surveillance ; le risque de contact inclut les interactions avec des IA qui simulent une conversation humaine (lecture secondaire [S-EDU-04]).
 - Californie SB 243 : pour les mineurs, rappel IA toutes les trois heures, contenu sexuel bloqué, protocole de crise [S-EDU-05].
-

2. Ce qu'il doit comprendre, prouver et utiliser

Exigence	Ce qu'il doit obtenir de l'éditeur	Source
Pas d'inférence d'émotions	Preuve technique du verrou	[S-DRT-01]
AIPD-cadre du fournisseur	Document fourni par l'éditeur	[S-DRT-11]
Pas de réutilisation des données d'élèves	Clause contractuelle	[S-DRT-11]
Anti-anthropomorphisme, anti-attachement, anti-manipulation	Règles vérifiables, pas des promesses	[S-EDU-02]
Protocole de crise publié, orientation vers l'humain	Document public de l'éditeur	[S-EDU-02] [S-EDU-05]
Mesure indépendante	Résultats publiés avec méthode	[S-MES-01] [S-MES-06]

3. Correspondance DfE / ELYSÉA (couvert, partiel, non couvert)

Standard DfE [S-EDU-02]	ELYSÉA	Pièce
Anti-manipulation, anti-flagornerie, anti-prolongation	Couvert dans l'architecture : 4 interdits bloquants (domination, dépendance, substitution, manipulation)	<code>elysea-core:functions/src/core/guardian/-checks/d0LimitCheck.ts:10-11@a5b9780e</code>
Ne pas se substituer aux relations humaines	Couvert : anti-substitution	idem
Orientation vers une aide humaine en crise	Couvert : crise décidée par le sens, ressources publiques (FR : 3114 ; GB et 12 autres pays)	<code>elysea-core:functions/src/core/pipeline/-createPipeline.ts:1192@a5b9780e</code> · <code>elysea-core:functions/src/core/safety/-emergencyDirectory.ts:64@a5b9780e</code>
Mineurs	Partiel : indicateur déclaré, double consentement sous 15 ans, détection dans le texte ; aucune vérification d'âge	<code>elysea-core:functions/src/core/runtime/-consentAssertion.ts:270@a5b9780e</code>
Alerte au DSL / rapports de tendances	Non couvert par ELYSÉA : relève de l'outil de l'éditeur	—
Limites de temps non contournables	Non couvert par ELYSÉA	—
Pas de « I-statements » [S-EDU-02], pas d'avatar	Non couvert par une pièce : choix de l'éditeur	—
Efficacité de chaque ligne ci-dessus	à mesurer — campagne en cours	—

4. Objections fréquentes et réponses

Objection	Réponse
<i>Nos élèves ont 9 ans.</i>	ELYSÉA ne vise pas l'usage direct par les élèves avant la 4 ^e , conformément au cadre [S-EDU-01]. Décision (option la plus protectrice) : un éditeur ne doit pas proposer d'usage direct ELYSÉA à des élèves du primaire.
<i>Les données des élèves partent-elles aux États-Unis ?</i>	Région Supabase eu-central-1 (Francfort), relevé du tableau de bord par Sébastien le 01/10 à 18:03, pièce M-11 à joindre ; chemins vers des prestataires hors UE possible, en cours de retrait — repli OpenAI, mémoire vectorielle, voix (OpenAI TTS, Deepgram ; retrait du cerveau décidé le 01/10 à 11:27) ; réserve maintenue jusqu'au déploiement vérifié ; leur suppression prouvée est une condition d'ouverture (<code>holding-seb-docs:docs/juridique/AIPD_ELYSEA_2026-09-30.md:20@8560b37</code>). Tant qu'ils existent, aucun déploiement scolaire.

<i>Vous lisez l'humeur des élèves ?</i>	Non : verrou à false, non modifiable (<code>elysea-core:functions/src/core/sdk/sdkAppService.ts:68@a5b9780e</code>).
<i>Qui prévient l'adulte référent ?</i>	L'éditeur, pas ELYSÉA. ELYSÉA oriente l'élève vers une aide humaine ; l'alerte à l'établissement est une fonction de l'outil.

5. Conformité

- Base légale : mission d'intérêt public, pas le consentement [S-DRT-11].
- Responsable du traitement : DASEN ou chef d'établissement ; l'éditeur et ELYSÉA en sous-traitance, à qualifier au cas par cas [S-DRT-07] [S-DRT-11].
- AIPD de l'établissement, nourrie par celle d'ELYSÉA.
- Comptes de classe plutôt qu'individuels [S-DRT-11] [S-EDU-01].
- Information des élèves adaptée à l'âge ; information IA art. 50.1 [S-DRT-01].

6. Parcours d'adoption

1. L'éditeur intègre ELYSÉA et remplit la section 3 pour sa partie (DSL, temps, anthropomorphisme).
2. L'éditeur publie son protocole de crise.
3. L'établissement fait son AIPD, en comptes de classe, élèves à partir de la 4e.
4. Pilote encadré par un enseignant.
5. Revue annuelle (KCSIE pour le Royaume-Uni).

7. Offre et tarif

L'école achète l'outil d'un éditeur, pas ELYSÉA. L'éditeur paie la grille constructeur (`elysea-web:src/lib/publicFacts.ts:44-56@00c9c89`) ; un organisme de formation qui équipe son personnel relève de l'offre Équipes (dossier 02). Ventes fermées.

8. Prochain pas concret

Remettre à l'éditeur EdTech la section 3 comme liste de travail : ce qu'ELYSÉA couvre, ce qu'il doit construire lui-même avant d'entrer dans une classe.

Sources du dossier

[S-EDU-01](#) · [S-EDU-02](#) · [S-EDU-03](#) · [S-EDU-04](#) · [S-EDU-05](#) · [S-DRT-01](#) · [S-DRT-07](#) · [S-DRT-11](#) · [S-MES-01](#) · [S-MES-06](#)